

SELL&SIGN DIGITALISE ET PERMET DE SIGNER EN LIGNE L'ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Depuis janvier 2020, une épidémie internationale de Coronavirus COVID-19 (ex 2019-nCoV) s'est propagée depuis la Chine.

Le 16 mars 2020, le Président de la République, Emmanuel Macron, a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Des dérogations sur attestation seront possibles dans le cadre de :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr) ;
- déplacements pour motif de santé ;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Toute personne qui n'a pas son attestation sur elle lorsqu'elle se déplace à partir de midi ce mardi 17 mars 2020 s'expose à une amende de 38€ à 135€ en cas de contrôle des forces de l'ordre.

Sachant que tout le monde n'a pas d'imprimante chez soi, nous avons pensé qu'à cette période plus que jamais numérique, nous étions à même de proposer à l'ensemble de la population une solution adaptée, **gratuite, sans impression** et sans inscription.

Notre équipe a ainsi travaillé depuis ce matin d'arrache-pied pour offrir à tous les français une version digitale de l'attestation, à signer directement à partir de ce formulaire, à l'adresse suivante :

Complétez et Signez votre attestation de déplacement dérogatoire au format numérique

Le Gouvernement a déclaré accepter la version numérique de l'attestation et refuser l'attestation verbale. Vous pouvez donc présenter cette version digitale sans problème.

SELL & SIGN

QUI SOMMES-NOUS ?

SELL&SIGN propose une solution complète de signature électronique, comprenant la digitalisation des contrats, leur mise en conformité, la collecte de données, ainsi que la possibilité de faire signer des documents à distance, en face à face ou en ligne. SELL&SIGN se démarque de la concurrence en permettant d'insérer dans les documents digitalisés des champs variables à personnaliser (Smartfields®) et en permettant la signature des documents en face à face même sans connexion Internet, grâce à son mode déconnecté.

SELL&SIGN est une création française inventée et développée à Marseille, en plein cœur du Vieux Port. Créée en 2014 par Alexandre MERMOD et Sébastien BASSOMPIERRE, la solution SELL&SIGN est éditée par Calinda Software, qui développe des solutions de collaboration pour les entreprises depuis 2007.

Le premier client de SELL&SIGN est emblématique puisqu'il s'agit des laboratoires Boderma.

Depuis, SELL&SIGN compte plus de 9900 clients réguliers, issus de corps de métiers variés comme l'immobilier, les assurances, les laboratoires pharmaceutiques et cosmétiques, la sécurité ou encore la rénovation énergétique et thermique.

En 2017, SELL&SIGN atteint le million de chiffre d'affaires, avec une augmentation de 120% par rapport à sa première année.

En 2019, les équipes de SELL&SIGN ont doublé. Fort de sa croissance, SELL&SIGN devrait s'installer prochainement dans la campagne aixoise.

Pour en savoir plus : <https://www.sellandsign.com/fr/kit-media-presse/> Contact : marketing@calindasoftware.com